

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11616**

Intitulé

MASTER : MASTER Spécialité « Juriste –administrateur des structures Artistiques et culturelles » du Master Droit Economie Gestion - mention Droit et Management

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Evry-Val-d'Essonne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Evry, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 134g Art et patrimoine ; Art et communication, 323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- l'élaboration des contrats propres au milieu artistique tant des sociétés, associations artistiques que des collectivités publiques
 - la direction de services culturels municipaux
 - la gestion financière et budgétaire des compagnies théâtrales ou de danse, dans les établissements publics ayant un objet culturel tant locaux que nationaux (ex. les EPCC et les musées nationaux)
 - l'assistance à la production cinématographique, télévisuelle, de musique
 - l'administration et la gestion des ressources humaines dans les différentes structures artistiques et culturelles
 - les métiers de la communication culturelle
- Les diplômés maîtrisent les compétences transversales propres au niveau Master, et sont notamment capables, en autonomie, de :
- maîtriser le cadre général du droit public et privé des activités artistiques et culturelles et de résoudre des cas pratiques concernant le droit civil et commercial des contrats ainsi que le droit de la propriété littéraire et artistique et la fiscalité de la culture
 - comprendre et maîtriser les enjeux de l'économie et de la gestion des arts et de la culture
 - rechercher les financements nécessaires à la réalisation d'un projet artistique ou culturel,
 - d'élaborer des budgets pour des projets artistiques ou culturels
 - gérer une équipe (communication professionnelle, gestion des ressources humaines)
 - communiquer avec des spécialistes et non spécialistes grâce à leur connaissance en histoire de l'art, du théâtre et de la musique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce Master permet l'accès à des concours de la fonction publique et aux différents métiers relatifs à l'administration des structures artistiques et culturelles, tant dans le secteur privé que public

Professionnel/Professionnelle de la production des spectacles

ADMINISTRATEUR/ADMINISTRATRICE DE COMPAGNIE (THEATRE, DANSE) PRODUCTEUR DELEGUE/PRODUCTRICE DELEGUEE

(SPECTACLES)

TOURNEUR (SPECTACLES)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Ce Master est accessible aux étudiants titulaires d'un bac + 3 (L 3 droit, économie, AES, écoles supérieures d'art) ou bénéficiant d'une validation d'études ou d'acquis de l'expérience ; il s'agit d'une formation universitaire conforme au système européen validée par 60 crédits ECTS en Master 1 et 60 crédits ECTS en Master 2 ; elle se déroule sur 4 semestres de 30 ECTS chacun, soit environ 800 heures de cours et de travaux dirigés sur l'année. Le Master 1 comporte un stage de 11 semaines et le Master 2 un stage de 13 semaines.

Environ 65 % de la durée de la formation est consacrée aux formations juridiques ; les autres enseignements contribuent à une solide formation scientifique pluridisciplinaire (économie, culture, gestion) et au développement de compétences transversales (culture générale, langue étrangère, communication, préparation à la vie professionnelle...).

Chaque Unité d'Enseignement (UE) fait l'objet d'évaluations notées ; selon les UE, les modalités consistent en contrôle continu et examens écrits, mémoires et dans certains cas, épreuves et/ou exposés oraux.

Le diplôme est obtenu sous les conditions suivantes : une moyenne générale de 10/20 pour chacune des années, une note minimale de 8/20 pour le stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements (loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée)

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements (loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Enseignants-chercheurs et professionnels des secteurs concernés par la formation, dont au moins deux membres de l'équipe pédagogique ayant contribué aux enseignements

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002 (MENS0201070A)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-evry.fr/>

http://www.univ-evry.fr/pdf/ufr_sej/IUP_juriste/IUP_JASACV21.pdf

Lieu(x) de certification :

Université d'Evry-Val-d'Essonne : Île-de-France - Essonne (91) [EVRY]

Université d'Evry Val d'Essonne, Bd F. Mitterrand, 91000 EVRY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Evry Val d'Essonne, Bd F. Mitterrand, 91000 EVRY

Historique de la certification :